



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRACFIN

Les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie COVID-19

Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins.

- Créé en 1990, Service à compétence nationale depuis 2006, sous tutelle du Ministère de l'Action et des Comptes publics
- Composée de 175 agents (31/12/2019)
- Missions : **recueillir, analyser, enrichir et externaliser les déclarations de soupçon** émanant des professions financières et non financières assujetties au dispositif LCB/FT
- Appartenance à la **communauté du renseignement** (CNRLT / DGSE, DGSI, DRM, DRSD, DNRED, TRACFIN) depuis 2008

TRACFIN, 3 ÉTAPES CLÉS

1

Collecte des données

Declarations de soupçon (DS) + COSI

Informations

CRF étrangères

2

Analyse et enrichissement

Droits de communication

Requêtes

Recherches

3

Dissemination

Justice et police judiciaire

Administrations et autres services de renseignement

Autorités de contrôle et ordres professionnels

Cellules de renseignement financier étrangères

RAPPEL

➤ Déclaration de soupçon (DS)

Sommes inscrites dans les livres, les opérations ou tentatives d'opérations portant sur des sommes dont ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles :

- proviennent d'une infraction punie d'une peine privative de liberté supérieure à un an
- ou participent au financement du terrorisme

Les 3 étapes du blanchiment des capitaux



1. Les infractions créées par la crise sanitaire

➤ **Ventes de matériel sanitaire fictif ou non-conforme**

Critères d'alerte :

- Sociétés de création récente ou réactivées après une mise en sommeil ;
- Modifications récentes d'objet social permettant le commerce de matériel sanitaire ;
- Justificatifs d'achat de matériel incohérents : bons de commande, adresse de facturation ;
- Flux financiers absents ou fragmentés en plusieurs moyens de paiement.

Cas typologique :

- Monsieur X se présente comme un intermédiaire pour l'achat de masques de protection.
- La société A, agence d'intérim, a réalisé un virement de 35 k€ sur le compte personnel de monsieur X en guise d'acompte pour une commande d'un montant de 79 k€.
- Aucun flux justifiant l'achat de matériel sanitaire auprès d'un fournisseur n'apparaît sur son compte.
- La totalité des fonds correspondant à la commande passée par la société A est transférée sur le compte personnel d'un tiers, monsieur Y.
- Monsieur Y gère deux sociétés spécialisées dans la vente d'équipements automobiles. Il conserve une partie des fonds et rétrocède 15 k€ à Monsieur X.

2. Recyclage de fraudes et escroqueries « classiques » dans le contexte de la pandémie COVID-19

- **Faux ordres de virements** : usurpation de l'identité d'un fournisseur pour capter une commande de matériel sanitaire.
- **Appels aux dons** : création de fausses cagnottes en ligne de soutien au personnel soignant.
- **Escroqueries au détriment de la puissance publique** :
 - Hameçonnage via des adresses électroniques invoquant l'administration pour appeler à alimenter des fonds de solidarité publics fictifs.
 - Détournement de dispositifs publics de soutien (Prêt garanti par l'Etat).
- Exploitation du contexte par des **réseaux de sociétés éphémères**.

Cas typologique :

- La société A est créée en mars 2020. Secteur d'activité : BTP.
- Réception sur son compte de 500 k€ en deux mois en provenance d'autres sociétés du BTP.
- Utilisation des fonds : commandes auprès de sociétés étrangères actives dans la téléphonie mobile et la vente de masques et gels hydro-alcoolique.
- Critères d'alerte:
 - sociétés en lien malgré des secteurs d'activité éloignés ;
 - Sociétés de création récente ;
 - Enjeux financiers importants malgré le contexte économique dégradé ;
 - Possible blanchiment de travail dissimulé.

3. Vigilance et bons réflexes

- TRACFIN appelle les professionnels à accroître leur vigilance à tous les stades de la vie d'une entreprise :
 - Rôle des greffes de tribunal de commerce dans la vérification des documents d'identité d'une société au stade de son enregistrement.
 - Rôle des AJMJ concernant les procédures de sauvegarde et procédures de liquidation.
 - Rôle des professions du chiffre et du droit sur les cessions d'actifs immobilisés pour prévenir les organisations frauduleuses d'insolvabilité.

- Une vigilance accrue pour les transactions immobilières : origine des fonds, temporalité des actes, estimation des biens.

LES RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME LIÉS À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE DE LA PANDEMIE COVID-19

ANALYSE TYPOLOGIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS

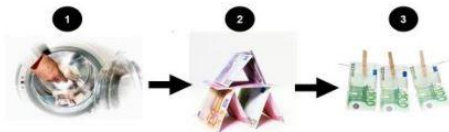
Face à la crise sanitaire engendrée par la pandémie COVID-19 et des risques LBC/FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) qu'elle génère, TRACFIN se mobilise pour accompagner les professionnels assujettis au dispositif LBC/FT et met à leur disposition une analyse des signalements reçus et des principaux risques de fraude et de blanchiment des capitaux correspondants. Ce document doit permettre aux professionnels de renforcer leur vigilance sur les risques spécifiques liés à la pandémie et de préciser les critères d'alerte à mettre en place dans leur cartographie des risques.

Pour mémoire, TRACFIN est destinataire exclusif des déclarations de suspicion adressées par les professionnels assujettis qui ont identifié des sommes dont ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qu'elles sont liées au financement du terrorisme*. Dans le contexte actuel, les professionnels doivent déclarer des sommes portant sur :

- **L'infraction en-elle-même** : la situation économique doit conduire les professionnels à accorder une attention particulière sur la vie des entreprises en intégrant à leur cartographie des scénarii propres à des infractions économiques et financières spécifiques à la crise sanitaire actuelle ou dont l'acuité a été renforcée par cette dernière ;
- **Le blanchiment de l'infraction** : TRACFIN attire également l'attention des professionnels assujettis qui pourraient être utilisés comme vecteurs ou être témoins de l'intégration de fonds d'origine délictueuse plus particulièrement via des entreprises en difficulté et à travers le secteur de l'immobilier.

*cf. article L. 561-15 du code monétaire et financier

Les 3 étapes du blanchiment des capitaux



PLACEMENT
introduire dans le système financier d'un pays des fonds provenant d'opérations délictueuses

EMPLILAGE
brouiller les pistes de l'origine des fonds par la multiplication des opérations bancaires ou financières successives faisant intervenir divers comptes, établissements, personnes, produits et pays

INTEGRATION
investir les fonds d'origine frauduleuse dans les circuits légaux de l'économie et en tirer des bénéfices

LES RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE LIÉE À LA PANDEMIE COVID-19

Téléchargeable sur

www.economie.gouv.fr/tracfin